

Citoyennes, Citoyens, Amis, Camarades,

Il y a 150 ans, débutait la semaine sanglante. La Libre Pensée a souhaité commémorer la Commune, bien sûr pour honorer les milliers de fédérés tombés sous les balles d'Adolphe Thiers, mais surtout pour célébrer, avec vous, l'œuvre de la première république ouvrière du monde.

Pendant les 72 jours qu'elle a duré, des hommes et des femmes, des enfants même, des anonymes, des inconnus, des invisibles en majorité, ont débattu, délibéré, et agi dans l'urgence pour survivre mais aussi pour forger un avenir acceptable pour le plus grand nombre. Ils disaient ce qu'ils faisaient et faisaient ce qu'ils disaient, jour par jour.

Ce fut un véritable défi de l'intelligence humaine à la malédiction que sont la guerre, l'exploitation, la misère... Un véritable laboratoire démocratique, social et économique durant ces 72 jours.

Karl Marx explique dans "La Guerre civile en France" : La Commune, « ***C'est le peuple agissant pour lui-même et par lui-même*** » ; « ***La Commune se débarrasse totalement de la hiérarchie politique et remplace les maîtres hautains du peuple par des serviteurs toujours révocables, remplace une responsabilité illusoire par une responsabilité véritable, puisque ses mandataires agissent constamment sous le contrôle du peuple*** » ;

La Commune esquisse ce que Jean Jaurès appellera «**la République sociale**». Elle brise l'État de la bourgeoisie pour lui substituer un gouvernement ouvrier.

La Commune réalise les réformes démocratiques essentielles que la bourgeoisie n'a pas accomplies :

-elle établit l'**École laïque, gratuite et obligatoire** pour les filles et les garçons ;

-par le décret du 2 avril 1871, elle sépare l'État des Églises pour garantir à tous la liberté absolue de conscience. La première phrase - du décret - est la suivante : Le premier principe de la République est la liberté. ...Et la première des libertés est la liberté de conscience.

-elle protège les libertés individuelles par un décret du 14 avril 1871 qui prévoit d'informer le juge dans les vingt-quatre heures de toute arrestation d'un citoyen, sanctionne durement les auteurs de détentions arbitraires et soumet à un contrôle très strict les perquisitions et les réquisitions ;

-elle proclame la République comme «**seule forme de gouvernement compatible avec les droits du Peuple**»

Face au blocus de Paris organisé depuis Versailles, la Commune s'emploie à approvisionner les Parisiens et à encadrer les prix de manière à éviter les pénuries alimentaires et l'inflation dont la population a durement souffert pendant le siège imposé par l'armée prussienne.

La Commune rétablit également le moratoire sur les loyers. Plus généralement, les dettes de toute nature sont rééchelonnées.

Pour héberger les sans-logis, la Commune réquisitionne les logements abandonnés par la bourgeoisie le 18 mars.

La Commune réorganise le service postal en vue de surmonter l'interruption des communications entre Paris et l'extérieur ordonnée par Adolphe Thiers.

Au chapitre de la République sociale, la commission du travail de la Commune présidée par **Leo Frankel**, préconise de créer « ***une organisation sociale qui donne aux travailleurs des garanties réelles de secours et d'appui, en cas de chômage et de maladie.*** »

Par le décret du 20 avril 1871 le travail de nuit des apprentis boulangers est interdit. Exceptionnellement, ils continueront volontairement de se lever aux aurores pour servir la population.

Dès 1871, **Leo Frankel** dessine les contours de l'assurance chômage et de la sécurité sociale pour remplacer les monts de piété et la charité.

Par le décret du 16 avril 1871, la Commune réquisitionne les établissements industriels abandonnés par les patrons afin de relancer l'activité économique sous la responsabilité de groupements coopératifs.

Internationaliste, la Commune a demandé à **Garibaldi, le «héros des deux mondes»** de se placer sous son égide. Elle a fait appel aux polonais avec notamment **Dombrovski** pour les questions de défense militaire, le hongrois **Leo Frankel**, pour le droit du travail, des belges, des suisses, des russes dont **Anna Jaclard** et **Elisabeth Dmitrieff**...un syro-libanais **Anis Al Bittar** à la Bibliothèque nationale...

L'histoire ne se répète jamais à l'identique. Plus un héritage qu'un modèle à copier-coller, avec ses erreurs et ses insuffisances datées, nous savons que l'œuvre et les principes de la Commune, enterrés avec ses milliers de fusillés, vivent plus que jamais dans la conscience de millions et millions dans ce pays et bien au-delà!

N'en déplaise au Bonaparte aux éperons dorés de la 5e république en poste, Emmanuel Macron, qui déclarait que **«Versailles, c'est là où la République s'était retranchée quand elle était menacée»** (entendu le 11 mai 2018, sur France 3). Pour sûr, nous ne sommes pas dans le même camp!

Toutes les lois et décrets proposés par le gouvernement depuis plus d'un an sont d'une extrême cohérence dans le renforcement des dispositions répressives. La loi «séparatisme» modifie gravement à la fois la loi de 1901 sur la liberté des associations, la loi de 1884 sur la liberté des syndicats et la loi de 1905 sur le libre exercice des cultes. Pour faire court, c'est encore et toujours **le bâton!**

Le Conseil constitutionnel vient de retoquer quelques articles de la *loi Sécurité globale*. Sans illusion, prenons cela comme un encouragement à poursuivre nos mobilisations pour les libertés démocratiques, car on le sait, ils ne renonceront pas.

5000 policiers (et non 35 000 selon la police!) manifestent devant l'assemblée nationale pour pleurer leurs morts?

8 morts de trop! Qui oserait dire le contraire!

700 ouvriers meurent au travail dans l'année.

Qui les pleure?

No comment!

Citoyennes, citoyens, amis, camarades,

Comme le dit la chanson: **«Non, la Commune n'est pas morte!»**. Depuis le 18 mars, elle est célébrée dans toute la France. Pendant ce temps, à Alger, à Santiago du Chili, à Rangoon, à Gaza, Ramallah et Haïfa... le peuple se lève et s'organise contre l'oppression et l'injustice!

Marc Pouyet, pour la Libre Pensée 04

<http://librepensee04.eklablog.com>